



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 4 novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA et Sylvie PELTA. Messieurs Alex BOUTELET, Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Pascal JACQUES, Stéphane MOREAU et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Madame Françoise LE VERGE donne procuration à Madame Sylvie PELTA

Secrétaire de Séance : Madame Pauline DESPLANQUES

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre deux mil vingt-quatre a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux.

Ordre du jour :

1° Protection Sociale complémentaire des Agents Communaux

Pour information. Le Maire explique à l'assemblée que suite à l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 codifiées au sein du code général de la fonction publique territoriale et du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités territoriales et établissements publics devront participer au financement des garanties de prévoyance lourde à hauteur de 7 euros par mois et par agent à compter du 1er janvier 2025. Il explique les démarches entreprises auprès du CDG27, notre partenaire traditionnel pour la protection sociale.

Le dossier de la commune sera étudié lors du Comité Social Territorial du 10/12/2024, puis mis à la délibération du prochain conseil municipal. L'offre sera ensuite présentée à l'ensemble du personnel qui aura le choix d'adhérer à l'une des options proposées.

2° Renouvellement des contrats de travail de plusieurs Agents :

Monsieur Morgan Gohory, sous CDD à temps complet Agent de Maîtrise avec un indice majoré de 377 jusqu'au 31/12/2024 : il est proposé de renouveler son contrat jusqu'au 31/08/2027 avec passage à l'échelon supérieur (indice 390). L'entretien d'appréciation annuel fixant ses objectifs pour l'année en cours sera prochainement programmé.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre cette décision.

Monsieur Maxime Cousin, sous CDD à temps complet d'Adjoint Technique Territorial avec un indice majoré de 366 jusqu'au 15/01/2025 : il est proposé de renouveler son contrat jusqu'au 14/01/2026 avec passage à l'indice 371. L'entretien d'appréciation annuel fixant ses objectifs pour l'année en cours sera prochainement programmé.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre cette décision.

Madame Pauline Desplanques, sous CDD de 20 heures par semaine de catégorie B au Secrétariat de mairie, indice majoré 373 jusqu'au 2 décembre 2024 : il est proposé de renouveler son contrat jusqu'au 01/12/2025, avec maintien au même indice, pour une durée hebdomadaire 28 heures. Un entretien d'appréciation annuel fixant ses objectifs pour l'année en cours sera prochainement programmé.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre cette décision.

Pour information :

Agents Recenseurs : dans le cadre des décisions du précédent Conseil Municipal, un appel à candidature pour recruter 2 agents recenseurs sera prochainement mis en ligne sur Panneau Pocket.

Poste Adjoint Technique à l'école : le contrat de l'Agente nommée en septembre 2024 a été interrompu durant la période d'essai, en concertation avec les acteurs du groupe scolaire ; Madame Séverine BOUFFAY, qui avait postulé à l'offre de septembre, a été recrutée pour 1 an, dans les mêmes conditions.

3° Installation d'un système de vidéoprotection dans le village

Un groupe d'élus a travaillé sur le dossier en septembre et octobre, afin de dégager les avantages / inconvénients des offres proposées, à savoir achat du système ou location d'une part, couverture complète des 7 points répertoriés par le Gendarme référent spécialiste en la matière ou couverture partielle, avec extension aux autres points possible dans l'avenir.

Compte-tenu notamment des montants en jeu et de la durée de vie du matériel, l'offre de location, malgré l'absence de subvention et l'augmentation des frais de fonctionnement de la commune qu'elle engendre, apparaît la plus judicieuse. L'engagement de la commune porte sur 63 mois, incluant un service d'entretien/remplacement du matériel défectueux. Dans un premier temps, l'offre préconisée par le groupe de travail couvrirait les 4 points les plus sensibles (avec plusieurs caméras chacun). Montant mensuel : 599 € TTC.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire et ses adjoints à mettre en œuvre cette décision.

4° Remplacement de divers matériels informatiques de la mairie :

En raison de l'obsolescence du matériel actuel utilisé au Secrétariat de Mairie, Monsieur Grand présente une proposition de remplacement d'un PC complet, sous Windows 11, à jour, performant et protégé contre les cybermenaces. Il préconise l'offre de Berger Levrault, notre fournisseur actuel des logiciels « collectivités locales », sa qualité de service observée jusqu'ici étant satisfaisante. Ce fournisseur propose en plus un matériel à prix remisé (23%), incluant une offre de service avec sauvegarde, protection cybermenaces, monitoring, maintenance et service d'assistance. L'offre proposée a un coût de 1519 € HT.

Une demande de subvention « fonds de concours » couvrant 50 % de la facture sera déposée auprès de l'EPCI EPN.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris) votent pour cette proposition et autorisent le Maire à demander les subventions décrites.

5° Décision modificative suite dissolution du Sivu-Cigale :

Le SGC a achevé les travaux de comptabilisation des opérations de dissolution du SIVU CIGALE à la date du second arrêté préfectoral du 18/07/2024.

Ces opérations d'ordre non budgétaires ont été comptabilisées conformément à la clé de répartition 6,6 % votée en conseil syndical et reprise dans le second arrêté préfectoral.

Ainsi, la Commune recevra les montants suivants :

- en section d'investissement / recettes / 001 : + 5160,75 €

- en section de fonctionnement recettes / 002 : + 26802,24

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), valident et enregistrent cette décision.

6° Association Les Canailles de Prey

Les représentantes d'une nouvelle association appelée « Les Canailles de Prey » se sont récemment réunies en Mairie pour déposer leurs documents officiels et indiquer leurs premières opérations, destinées à soutenir les projets de l'école.

La Mairie propose un premier versement de 1000 € pour soutenir le lancement de cette nouvelle association, puis un fonctionnement sur les mêmes bases que les autres associations de la commune (accès à la maison des Associations, outils de communication communaux,...).

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), votent pour cette proposition et autorise le Maire à procéder à sa mise en œuvre.

7° Présentation du rapport d'activité EPN année 2023

L'ensemble des élus a pris connaissance de ce document et sont ainsi informés de activités de l'EPCI, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités Territoriales.

8° Décisions relatives à l'organisation des Fêtes de fin d'année :

Gazette communale : reconduction du même schéma que l'année précédente avec la recherche d'annonceurs permettant la couverture des frais de mise en page et impression. Le montant des encarts publicitaires n'évolue pas (75, 110, 165 ou 225 € en fonction du format choisi).

Deux devis d'imprimeurs ont été demandés. L'offre de l'Imprimerie IG27 (idem années précédentes), pour un montant de 1930 € HT, est retenue.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), valident ces propositions.

Chocolats pour les Aînés : Les élus proposent un cadeau sous la forme d'une remise d'un ballotin de chocolats pour les personnes de la commune âgées de plus de 75 ans. Plusieurs élus vont organiser cette opération.

Vote : 13 voix (pouvoirs compris), valident cette proposition, Monsieur Lionel Boland ne prenant pas part au vote (car concerné à titre personnel).

Chèques-cadeau et repas pour les Personnels de la Commune : Les élus proposent la reconduction des mêmes dispositions que les années précédentes (75€ de chèques-cadeau pour les Agents hors catégorie A, et l'organisation d'un repas au printemps réunissant Agents et élus).

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), valident cette proposition.

Spectacle de Noël des enfants : Nathalie Dulize fait un point sur l'organisation du spectacle de Noël prévu lors d'un précédent Conseil. Il aura lieu le samedi 14 décembre à la Maison des Associations.

Repas des Anciens 2025 : Madame Sylvie Dubois propose la réservation des prestations du traiteur et musicien de cette année pour une fête prévue le dimanche 23 novembre 2025.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), valident cette proposition

Organisation des vœux du Maire :

Cette séquence se déroulera le vendredi 10 janvier 2025 à la Maison des Associations. Seront mis à l'honneur : les nouveaux habitants du village depuis 2022, les Présidents et Présidentes des Associations ainsi que les lauréats du Brevet des Collèges 2024.

Vote : 100 % des élus représentés, soit 14 voix (pouvoirs compris), valident cette proposition.

9° Point d'avancement sur les investissements programmés en 2025.

Les élus partagent, commentent et mettent à jour le tableau présentés ci-après.

THEME	COÛT PREVISIONNEL	AVANCEMENT DU PROJET
ETUDE PROJETS EGLISE	Rénovation vitraux : 153 k€ Entrée PMR : 97 k€ Frais Architecte : 3,6 k€ + 10 % soit env 28,6 k€ (honoraires payables au fur et à mesure avancement mission	Intégré dans le projet Village d'Avenir. Obtention Subvention DRAC : 20 % sur étude soit 3,7 k€ Devis signé auprès Architecte, en attente des premiers travaux. Les prochaines demandes de subventions auprès du Département, Fondation du Patrimoine et DRAC seront réalisées à la fin du diagnostic et obtention des devis.
ETUDE PROJETS GARE	Coût non déterminé à ce stade Convention CAUE27 : 3k€ financement 100% commune	Intégré dans le projet Village d'Avenir. La main est aux élus de la commune : écriture du cahier des charges. Réunions de travail à programmer avant fin année 2024 Appel à projet européen à lancer.
ETUDE STADE	Rénovation éclairage : opération terminée Les projets futurs seraient : rénovation pelouse Stade d'honneur, rénovation pelouse Stade d'entraînement, rénovation Club-house.	Intégré dans le projet Village d'Avenir

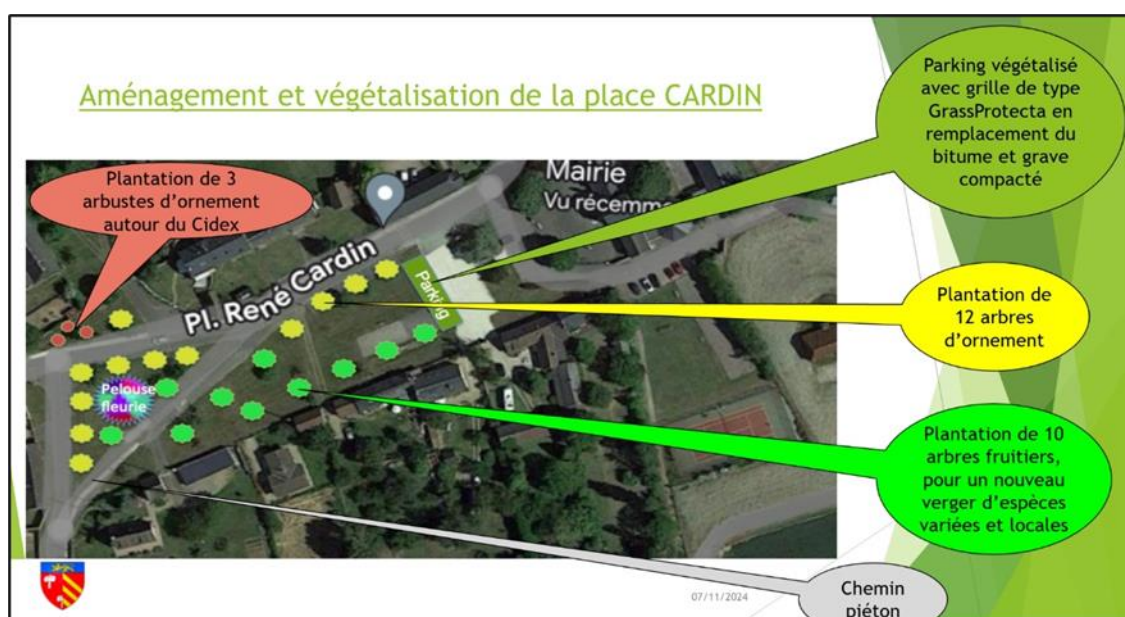
SIEGE27 : TRAVAUX SUR L'ENTREE DE LA RUE DE VILLENEUVE	Travaux DP et EP (distribution et éclairage publics) : 61 k€ Télécom : 18 k€	Reste à charge commune 20 % sur DP et EP ; 30% sur partie télécom. Travaux prévus semaine du 19/11/2024. Remplacement éclairage public par LED réalisé secteur Empire/Garencières fin octobre. Prey non retenue pour une nouvelle tranche de travaux en 2025, positionnement pour 2026
EPN : REFECTION ENTREE DE VILLE COTE EVREUX	0	Projet en cours d'étude EPN
REFECTION VOIRIE-PARKING CITY-STADE	Projet non démarré	
AMENAGEMENT MARE NOUETTES	5,8 k€	Part commune 20 % : 1,17 k€ (budget 2024) Travaux prévus avant fin 2024.
PLANTATION ARBRES ENTREE DU VILLAGE, PLACE CARDIN ET PETANQUE	Projet validé par le CM de septembre 2024 pour la Place Cardin à hauteur de 16700 € HT	Intégré dans le projet Village d'Avenir. Demande de subventions faites à : Département, Fonds Verts et EPN

THEME	COUT PREVISIONNEL	ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
ECOLE : REMPLACEMENT FENETRE COULOIR	Projet non démarré	
TOITURE ATELIER	Projet non démarré	
PEINTURE MAISON DES ASSOCIATIONS	Devis 11,7 k€	EPN Fonds de concours 50 % (restructuration...) Projet non retenu par les Fonds de Concours EPN : → décision sur suite à donner lors du prochain Conseil de décembre
SECURITE DU VILLAGE PAR VIDEO SURVEILLANCE	Choix achat (1° devis reçu : 72,7 k€+3,5 k€ par an entretien) ou location (959€ par mois pour totalité des points ou 599 € par mois pour 4 points)	Décision CM prise ce jour
INSTALLATION DE 3 BORNES INCENDIE	11,6 k€ pour les 3 bornes	Obtention 80 % de subvention par EPN + dép : en attente date de disponibilité Entreprise EHTP pour les 2 derniers PEI du projet. En attente ouverture plateforme DETR (mi-novembre) pour commander travaux Rue de villeneuve
ACHAT DE 2 DEFIBRILATEURS		En cours. Demande faite auprès EPN
ECOLE : TABLEAU BLANC NUMERIQUE	Projet non démarré	

ECOLE : MOBILIER	Projet non démarré	
ECOLE : JEUX EXTERIEURS	Projet en cours de montage 2 premiers devis obtenus 19,5 k€ et 23,6 k€ option 1 structure toboggan+ 1 jeu sur ressort sur reconstruction sur plateforme existante Option démontage plateforme existante : 5,7 k€ par cursus (uniquement démolition et enlèvement)	Projet retenu lors du Conseil de septembre : jeu en bois de robinier pour 35337,41 € TTC Entreprise Jullien – Pacy sous réserve d'obtention des subventions suivantes : 30 % département + 30 % EPN : en attente retour décisions
CHEMIN ET MARE RUE DE GARENCIERES	Première version du dossier non retenue par le CM de septembre. Dossier à retravailler.	Intégré dans le projet Village d'Avenir Fonds Verts Agence de la Ruralité EPN
PARKING ANGLE DU FOUR A PAIN	Projet non démarré	

10° Questions diverses

Projet Plantation Arbres Place Cardin : François Grand interroge l'équipe projet en charge du sujet, à propos de la taille adulte des arbres retenus notamment pour les érables, charmes et tilleul. Il préconise une confirmation auprès du fournisseur quant au nombre et types d'arbres retenus sur cet espace.



Prévoir une rencontre de toutes les Associations fin janvier-début février 2025.

Reprendre le projet intitulé « Impasse du Manoir» vu lors d'un précédent Conseil.

Fin de la séance : 21h21